

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DAC 114** Subvention à l'Association des donneurs de voix Bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des donneurs de voix 2, rue Gantois 59000 Lille pour sa bibliothèque située dans le 15e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'Association des donneurs de voix 2, rue Gantois 59000 Lille pour sa bibliothèque située dans le 15e arrondissement, au titre de l'année 2012. D02059 2012\_001163 40241.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.